

ARRETE DU MAIRE

MIS EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE
LA COMMUNE
LE 21/09/2022



**Règlementant provisoirement la circulation et le stationnement
Rue du Stade- rue d'Hangenbieten
Du 10/10/22 au 28/10/22**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU La demande de la Société CONFORT ELECTRICITE SERVICES

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation lors de travaux des travaux télécom.

ARRETE

Article 1^{er} Le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant aux abords du chantier rue du Stade, rue d'Hangenbieten.
Du 10 octobre 2022 au 28 octobre 2022.

Article 2 La circulation sera alternée par feu tricolore. La vitesse limitée à 30km/h.

Article 3 Les piétons seront invités à rejoindre le trottoir d'en face.

Article 4 La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenu par le demandeur.

Article 5 Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.

Article 6 Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Monsieur Raphael WOLPERT de la société Confort Electricité Services
- Monsieur KENDZIERSKI de la société ENGIE Solutions
- Site internet de la commune

Holtzheim le 20 septembre 2022
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL